



**Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA)**

Siège social situé à Batterie IV, immeuble Bel Espace 2 (face à l'école conventionnée Gros Bouquet I)  
BP : 2735 Libreville (GABON) – Tél : 011 44 21 33 – E-mail : info@agasa.site

## CONTEXTE

Créée par le décret n°0292/PR/MAEDPR du 18 février 2011 portant création et organisation de l'**Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire** modifié par le décret n° 0667/PR/MAEPDR du 10 juillet 2013, l'AGASA est un établissement public à caractère technique et scientifique, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion financière dont le budget est approuvé par le Conseil d'Administration. Elle est placée sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'Agriculture.

Elle est donc une agence à caractère scientifique qui dispose de cinq (05) directions dont quatre (4) techniques à savoir : la Direction des Opérations Techniques (DOT), la Direction de l'Evaluation des Risques Sanitaires et Phytosanitaires (DERSP), la Direction de l'Inspection et Contrôles Sanitaires et Phytosanitaires (DICSP), la Direction Sanitaire Halieutique (DSH).

## MISSIONS

**La principale mission de l'AGASA est de 03 ordres : prévenir, évaluer et gérer les risques sanitaires, phytosanitaires et nutritionnels des aliments de la production à la distribution.**

De la fourche à la fourchette, il existe des missions supplémentaires dévolues à l'AGASA notamment :

- ✓ Donner des avis et une assistance scientifique et technique dans tous les domaines ayant un impact sur la sécurité alimentaire ;
- ✓ Proposer aux autorités toutes les mesures de nature à préserver la santé publique vétérinaire;
- ✓ Protéger la santé et les intérêts des consommateurs tout en garantissant le bon fonctionnement du marché intérieur ;
- ✓ Rechercher, recueillir, analyser et résumer les données scientifiques et techniques dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments ;
- ✓ Surveiller les risques pouvant venir des maladies des animaux, des médicaments vétérinaires, des insecticides et des pesticides à usage agricole et des engrais;
- ✓ Assurer la liaison avec les autres agences ou structures de sécurité alimentaire ;
- ✓ Veiller à l'information des consommateurs sur la qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments;
- ✓ Assurer une veille permanente pour garantir la sécurité alimentaire ;
- ✓ Assurer la police sanitaire, l'inspection des denrées alimentaires ;
- ✓ Exercer la police phytosanitaire et la répression des fraudes ;
- ✓ Participer et prendre part aux travaux des instances nationales, sous régionales et internationales.

## OBJECTIF

Notre principal objectif est de protéger la santé du consommateur en luttant contre la commercialisation des denrées alimentaires impropres à la consommation.

Chaque gabonais est en droit d'avoir accès à une nourriture de qualité, c'est-à-dire Sûre, Saine, Salubre et nutritive.

## NOS ACTIVITÉS

- ✓ Assurer une veille sanitaire permanente des opérateurs du secteur agricole (de la production à la distribution) ;
- ✓ Opérer des missions d'inspections et de contrôle des établissements alimentaires ;
- ✓ Élaborer des plans de surveillance afin de renforcer la sécurité sanitaire et phytosanitaire (chaîne de froid, utilisation des pesticides dans le maraîchage..).

## BUT/VISION

Nous ambitionnons « d'Être une référence sur le plan national, sous régional mais également international pour tous les aspects de sécurité sanitaire et phytosanitaire ».

## ORGANISATION

**L'AGASA comprend en son sein :**

- ✓ Un Conseil d'Administration ;
- ✓ Une Direction Générale ;
- ✓ Une Direction Administrative et Financière ;
- ✓ Une Direction de l'Evaluation des Risques Sanitaires et Phytosanitaires ;
- ✓ Une Direction de l'Inspection et des Contrôles Sanitaires et Phytosanitaires ;
- ✓ Une Direction des Opérations Techniques ;
- ✓ Une Direction Sanitaire Halieutique ;
- ✓ Des Services Territoriaux.